

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE D'AVITAILLEMENT MARITIME SYLBALDE »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA-PALMERAIE LOT
688 ILOT 41, Lot 688, Ilot 41

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02 Oct 2023, et enregistrés au CEPICI le 04 Oct 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE D'AVITAILLEMENT
MARITIME SYLBALDE »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE et à l'
Etranger :

Transport, Avitaillement maritime, Mareyage
grossiste, Logistique, Import et export des produits
halieutiques, Diverses prestations maritimes.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de
commerce.

- la prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée, et généralement, toute
opérations financières, commerciales, industrielles,
mobilières et immobilière, se rapportant directement ou
indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'
extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA-PALMERAIE LOT
688 ILOT 41, Lot 688, Ilot 41

Dirigeant(s) M SYLLA MORIFE (GÉRANT), M BALDE
AMADOU DIOULDE (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-05988 du 12/10/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°73177/GTCA/RC/2023 du 12/10/2023

